

**DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE****COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 21 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle du Westhoek à Esquelbecq, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 15 mars 2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège.

N° 17-032

**Approbation de la modification simplifiée du PLU de Esquelbecq.****Etaient présents :**

Monsieur Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; Madame Sylvie BRACHET, Monsieur Jacques CARON-COTTIN, Monsieur Paul LAMMIN, délégués de BERGUES ; Monsieur Gérard LESCIEUX, Madame Martine VANDEWALLE, délégués de BIERNE ; Madame Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Monsieur Pierre MARLE, délégué de BOLLEZEELE ; Madame Marie LERMYTTE, déléguée de BROUCKERQUE ; Monsieur Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Monsieur Michel DECOOL, délégué de CAPPELLEBROUCK ; Monsieur Luc WAYMEL, délégué de DRINCHAM ; Monsieur Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; Madame Pascale VANPEPERSTRAETE, délégués d'ESQUELBECQ ; Monsieur Hervé SAISON, Madame Michèle POULEYN, Monsieur Jérôme VERMERSCH, Madame Dorothée BLONDE, Monsieur François DELATTRE, délégués d'HONDSCHOOTE ; Monsieur Patrick LESCORNEZ, Madame Christine CAMUS, Madame Valérie ROBERT, Monsieur Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM ; Monsieur Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; Monsieur Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Monsieur Arnaud COOREN, délégué de LOOBERGHE ; Madame Danielle VANMAELLE, déléguée de MERCKEGHEM ; Madame Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM ; Madame Régine CADART, déléguée d'OOST-CAPPEL ; Madame Brigitte DECRIEM, déléguée de PITGAM ; Monsieur Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAEDYPRE ; Monsieur Bruno BRONGNIART, Madame Chantal MOFFELEIN, délégués de REXPOËDE ; Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué de SAINT-MOMELIN ; ; Monsieur Christian LEY, délégué de SOCX ; Madame Mélanie LAPORTE déléguée suppléante de STEENE ; Madame Annick VAIDIS, déléguée suppléante d'UXEM ; Monsieur Jean-Paul MONSTERLEET, délégué de VOLCKERINCKHOVE ; Monsieur Pierre BOUTTEMY, Madame Annie BLANCKAERT, délégués de WARHEM ; Monsieur Daniel DESCHODT, Madame Annick SAGNIEZ, Monsieur Éric BLIN, délégués de WATTEN ; Monsieur André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; Madame Maryse LEPROVOST, Monsieur Christophe DEGRAND, Cristelle DOUARD, Monsieur Loïc THOMAS, délégués de WORMHOUT ; Monsieur Michel KERFYSER, délégué de WULVERDINGHE ; Madame Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER ; Madame Chantal COMYN, déléguée de ZEGERSCAPPEL.

**Excusés :** Madame Marie PLANCKE, déléguée de BERGUES, qui a donné pouvoir à Madame Sylvie BRACHET ; Monsieur Marcel ECKEMAN, délégué de CROCHTE, qui a donné pouvoir à Madame Brigitte DECRIEM ; Monsieur Didier ROUSSEL, délégué d'ESQUELBECQ, qui a donné pouvoir à Madame Pascale VANPEPERSTRAETE ; Monsieur Régis LAPORTE, délégué d'HERZEELE, qui a donné pouvoir à Monsieur André FIGOUREUX ; Monsieur Dominique MARQUIS, délégué de NIEURLET, qui a donné pouvoir à Monsieur Vincent PAUWELS ; Monsieur Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERREBROUCK, qui a donné pouvoir à Monsieur Arnaud COOREN ; Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, délégué de STEENE, représenté par sa suppléante Madame Mélanie LAPORTE ; Monsieur André-Pierre BECQUET, délégué d'UXEM, représenté par sa suppléante Madame Annick VAIDIS ; Monsieur Frédéric DEVOS, Monsieur Jean-Louis LESCHAVE, délégués de WORMHOUT

**Absents :** Monsieur Fabrice LAMIAUX, délégué de HOLQUE ;

**Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Paul JANSSEN**

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents : 52

Nombre de conseillers excusés : 10

Nombre de conseillers absents : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 58

*Approbation de la modification simplifiée du PLU de Esquelbecq.*

- **Approbation de la modification simplifiée du PLU de Esquelbecq.**

Par délibération du 5 juillet 2016, le Conseil communautaire a décidé de lancer la procédure de modification simplifiée du PLU de Esquelbecq.

L'objet de la procédure est de résoudre une erreur matérielle suite à une erreur de zonage d'une parcelle : transfert de Ne en Nhp.

Conformément à l'article L153-47 du code l'urbanisme, le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées le 14 décembre 2016.

Puis le projet de modification, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées en décembre ont été mis à disposition du public du 16 janvier au 17 février 2017 en mairie d'Esquelbecq.

Aucune remarque n'a été déposée sur le registre des observations du public et les personnes publiques associées ont donné un avis favorable au projet de modification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'approuver la modification simplifiée du PLU de la commune de Esquelbecq.

Délibéré les jours, mois et ans sus dit.  
Pour extrait conforme,

Transmise à la Sous-préfecture le  
Publiée le **27 MARS 2017**  
Délibération rendue exécutoire le

**27 MARS 2017**

**27 MARS 2017**

Le Président

André FIGOUREUX



Le Président



La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.